

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION
CIVILE DE L'OUEST LAUSANNOIS**
Bussigny - Chavannes-près-Renens – Crissier - Ecublens - Prilly - Renens - Saint-Sulpice
- Villars-Sainte-Croix

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Objet de l'amendement

Le Comité de direction propose un amendement au préavis no 10/2021-2026 Budget 2026 daté du 13 août 2025 porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil intercommunal du 4 novembre 2025.

Préambule

Le préavis relatif au budget 2026 a été établi en tenant compte d'une opportunité de déménagement des bureaux de l'ORPC ROL de Chavannes-près-Renens à Ecublens. En effet, des locaux situés à quelques dizaines de mètres du Poste de Commandement du Croset à Ecublens étaient disponibles à la location et auraient permis, le regroupement des collaborateurs dans des bureaux mieux adaptés et la mise en place d'une véritable Base opérationnelle (BOP).

Il y a quelques jours, la gérance en charge de la location des locaux situés à l'adresse de la route du Bois 53 à Ecublens, nous a informé que ceux-ci allaient être occupés par une garderie. Le projet de déménagement susmentionné est par conséquent reporté à une date ultérieure.

Les impacts financiers de ce report sur le budget 2026 sont la réduction du loyer des futurs locaux de Fr. 92'000.-/an, le renouvellement des imprimés de Fr. 2'000.-- et l'achat de mobilier de Fr. 10'000.--.

A noter que deux places de travail seront équipées dans les locaux actuels de Chavannes-près-Renens afin de déplacer deux collaborateurs qui travaillent actuellement dans les locaux aveugles d'Ecublens.

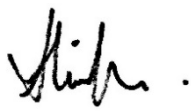
CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose au Conseil intercommunal de l'ORPC d'amender les rubriques budgétaires suivantes :

- Compte 16202.3100.00 - Matériel de bureau
Réduction de CHF 10'000.-- à CHF 8'000.-- (- CHF 2'000.--)
- Compte 16202.3110.00 - Meubles et appareils de bureau
Réduction de CHF 25'000.-- à CHF 15'000.-- (- CHF 10'000.--)
- Compte 16202.3158.00 – Entretien des immobilisations incorporelles
Augmentation de CHF 4'800.-- à CHF 12'000.-- (+ 7'200.--)
- Compte 16203.3160.00 – Loyers et baux à ferme des biens-fonds
Réduction de CHF 166'000.-- à CHF 74'000.-- (- CHF 92'000.--)
- Compte 16204 – Défense civile, participation des communes
Réduction de CHF 1'462'523.-- à CHF 1'365'723.-- (- CHF 96'800.--)
Respectivement de CHF 17.01 à CHF 15.89 par habitant (- CHF 1.12)

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 4 novembre 2025

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



Frédéric Strittmatter
Président



Denis Lang
Secrétaire